

## CONSEIL DU 8<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

### SÉANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le 16 mai, à 19 heures, les membres du conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement se sont réunis salle du Conseil et ont délibéré. Le jour de cette séance, 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

- Mme Jeanne D'HAUTESERRE
- M. Grégoire GAUGER
- Mme Sophie-Charlotte DEBADIER
- M. Jean-Pascal HESSE
- Mme Virginie KRIKORIAN
- M. André TILLOY
- Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
- M. Vincent BALADI
- Mme Martine GUICHARD
- M. Jean-Louis BARTHELÉMY
- Mme Sophie SEGOND
- Mlle Athénaïs MICHEL
- Mme Catherine LÉCUYER

Madame le Maire ouvre la séance, à 19h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

**08 2022 06**

Désignation du secrétaire de séance

**08 2022 07**

Approbation du compte rendu de la séance du conseil du 9 mars 2022

**08 2022 10**

Adoption de la procédure d'urgence pour la délibération 2022 DASCO 7

**08 2022 08**

Élection du président de séance pour l'examen et le vote du compte administratif 2021

**08 2022 09**

Vote du compte administratif 2021

**2022 DEVE 10**

Convention-cadre relative au suivi des populations de chats libres présents dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens

**2022 DEVE 21**

Approbation du plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2022 – 2027

**2022 DFPE 47**

Subvention et avenants n°1 à l'association ABC PUÉRICULTURE (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile

**2022 DFPE 80**

Subventions (823699,32 euros) et CPO à 5 associations pour le fonctionnement de RAM RAP

**2022 DASCO 12**

Collèges publics parisiens — Dotations complémentaires de fonctionnement (37210 euros), subventions d'équipement (64030 euros) et subventions travaux (152747 euros)

**2022 DASCO 30**

Collèges dotés d'un service de restauration autonome — Bilan d'utilisation pour 2021 (56384,04 euros) du fonds commun départemental des services d'hébergement périscolaires

**2022 DASCO 7**

Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (926294,34 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités

**2022 DSP 9**

Subvention (28000 euros) à l'association Oppelia et convention relative à la présence d'usagers de drogues dans les gares et stations de la RATP

**2022 DSOL 10**

Participations (3247510 euros) et avenants avec 6 Maisons des Aînés et des Aidants au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris pour l'année 2022

**2022 DAE 4**

Subventions (5991000 euros) et conventions avec 96 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

**2022 DLH 101**

Location de l'immeuble 25-27, rue de Constantinople (8e) à ELOGIE-SIEMP Promesse de bail emphytéotique

**2022 DU 1**

ZAC Beaujon (8e) — Acquisition auprès de la SemPariSeine de cinq volumes (volumes n° 54, 59, 73, 74, 76)

**2022 DVD 13**

Exploitation des lavatoires à Paris. Avenant n°1 au contrat de concession d'occupation du domaine public avec la société 2 Theloo

**2022 DVD 3**

Stationnement de surface. Mesures diverses y compris tarifaires

**2022 DVD 36**

Création du Pass 2 Roues Motorisés dans les parcs de stationnement. Convention-cadre et tarifs applicables

**2022 DAC 543**

Subventions (895000 euros) et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes

**2022 DTEC 7**

Cadrage de la révision légale du Plan Climat de Paris

**2022 DFA 22**

Nouvelles mesures de soutien à certains titulaires de contrat d'occupation et d'exploitation d'équipements relevant des secteurs de la restauration et de l'évènementiel

**2022 DPE 4**

Récupération des épaves de vélos à l'espace tri de la Porte des Lilas — Convention avec le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens (RéPAR)

**V08 2022 05**

Vœu de Mme LÉCUYER pour que les élus et les habitants du 8e arrondissement soient informés sur les projets d'aménagement durable et d'équipement provisoire de la place de la Concorde

**V08 2022 06**

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Maire de Paris crée un "caniparc" dans le 8e arrondissement, par exemple dans les jardins des Champs-Élysées ou le jardin des Abords du Petit Palais

**Q08 2022 03**

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8e arrondissement pour communiquer un point de situation sur les installations de stations Trilib' réalisées et projetées dans l'arrondissement

**Mme d'HAUTESERRE**

Conformément à l'article 9 de notre règlement intérieur, je constate que le quorum est atteint. Le Conseil d'arrondissement peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour qui vous a été transmis.

Je vous précise que nous avons dû avancer la date de notre séance en raison de la nécessité d'adopter le compte administratif 2021 au plus tard aujourd'hui.

**1°/08 2022 06**

**Désignation du secrétaire de séance**

**Mme d'HAUTESERRE**

Je vous propose de désigner le benjamin de la majorité, Grégoire GAUGER, comme secrétaire de séance. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote. La délibération 08 2022 06 est adoptée à l'unanimité.

**2°/08 2022 07**

**Approbation du compte rendu de la séance du conseil du 9 mars 2022**

**Mme d'HAUTESERRE**

Avant d'approuver le compte rendu de notre conseil, y a-t-il des observations à formuler? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 08 2022 07 est adoptée à l'unanimité.

**3°/08 2022 10**

**Adoption de la procédure d'urgence pour la délibération 2022 DASCO 7**

**Mme d'HAUTESERRE**

La délibération 2022 DASCO 7 nous a été transmise par les services centraux de la Ville de Paris après la publication de notre ordre du jour. Conformément à l'article 6 de notre règlement intérieur, nous devons délibérer de l'introduction de cette délibération à l'ordre du jour. Qui souhaite prendre la parole? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 08 2022 10 est adoptée à l'unanimité, inscrivant ainsi la délibération 2022 DASCO 7 à notre ordre du jour.

**4°/08 2022 08**

**Élection du président de séance pour l'examen et le vote du compte administratif 2021**

**Mme d'HAUTESERRE**

Conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ne peut présider les débats relatifs à l'adoption du compte administratif. Aussi je vous propose de désigner Vincent BALADI comme Président de séance pour l'examen du compte administratif 2021 de l'état spécial d'arrondissement.

Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 08 2022 08 est adoptée à l'unanimité.

*Mme d'HAUTESERRE cède la présidence de séance à M. BALADI et quitte la séance.*

## **5°/08 2022 09**

### **Vote du compte administratif 2021**

#### **M. BALADI**

Il s'agit donc du vote du compte administratif 2021. L'exécution de l'exercice 2021, comme l'exercice précédent, a été marquée par la pandémie. Des animations locales ont été annulées tout au long du premier semestre 2021 avec une reprise partielle au second semestre et une reprise normale en 2022.

C'est ainsi que les crédits non consommés ont été redéployés lors du budget supplémentaire, comme nous l'avons déjà évoqué à mi-parcours de l'exercice, notamment pour financer des travaux urgents, ce qui explique une progression de 30 % par rapport à l'exercice précédent.

L'état spécial comprend trois dotations :

- la première correspond à l'animation locale en prenant en compte notamment les travaux urgents et les conseils de quartier : 404 628,82 euros;
- la deuxième concerne la gestion locale pour les besoins en fonctionnement et les équipements de proximité : 2 068 334,75 euros;
- la troisième section d'investissement comprenant des crédits alloués à chaque conseil de quartier : 2 381 40,47 euros.

Les principaux postes budgétaires sont les suivants :

- le fonctionnement de la Mairie : 485 550,22 euros;
- les crèches : 444 303,41 euros, contre 401 406,70 euros en 2020, ce qui représente une hausse de plus 10 %;
- le contrat de délégation de service public du centre d'animation, dit «centre Beaujon» : 366 331,46 euros contre un montant quasi équivalent en 2020 (367 584,58 euros);
- les travaux urgents dans les équipements de proximité : 336 519,75 euros, contre 260 341,81 euros en 2020 : soit 30 % supplémentaires;
- les écoles élémentaires : 244 379,31 euros, contre 206 129,32 euros en 2020, soit une forte augmentation ;
- les investissements : 150 007,46 euros, contre 141 462,34 euros en 2020;
- le Conservatoire Camille-Saint-Saëns : 106 283,20 euros contre 73 083,24 euros en 2020;
- les écoles maternelles : 96 747,18 euros contre 81 145,34 euros en 2020;
- Les bains douches Rome : 34 035,92 euros contre 28 420,72 euros en 2020.

Je rappelle qu'il y a également eu de fortes hausses liées à la consommation énergétique. La Ville, au niveau central, a d'ailleurs été obligée de revoir un certain nombre de contrats. Certains d'entre eux n'ont pas pu être tenus, nous avons été obligés de changer de prestataire au niveau de la mairie globale. Le coût des matériaux est aussi à prendre en compte.

Afin de devancer les questions, les dépenses fêtes et cérémonies recouvrent les gerbes des commémorations, les sapins disposés sur l'espace public et les équipements de proximité lors des fêtes de fin d'année. Je rappelle que la Mairie consomme 9 000 euros sur les 22 000 euros : le reste relève de la gestion des équipements de proximité.

Je rappelle également que les dépenses de réception concernent notamment les repas fournis aux personnels du centre de vaccination : la Mairie en consomme 24000 euros sur 41000 euros, la différence étant dédiée aux équipements de proximité.

Les dépenses libellées « catalogues et imprimés » s'élèvent à 12000 euros, dont 9000 euros relèvent de la Mairie et recouvrent notamment la refonte de la maquette du journal, les cartes de vœux et tout ce qui concerne la communication interne.

Les dépenses publicitaires et impressions atteignent un total de 12129 euros et comprennent 11508 euros pour la Mairie à travers les cadeaux de mariage (passant du stylo au livre), le soutien au magazine « Allô 18 » des orphelins des Sapeurs-pompiers et la revue du Crif.

Pour l'affranchissement, la Mairie supporte l'ensemble des envois des équipements de proximité, ce qui recouvre également les plis adressés par les services de la Mairie. Je rappelle en outre que le timbre-poste a augmenté de plus de 40 % ces trois dernières années.

Cet exercice conduit à un solde important de 286772 euros contre 345223 euros en 2020. Les crédits non consommés sont reportés sur l'exercice en cours.

J'appelle la majorité et tous ceux qui le souhaitent à voter en faveur de ce compte administratif.

### **Mme SEGOND**

Je vous remercie pour cet exposé très complet. J'ai un point de vigilance pour le prochain état spécial d'arrondissement : je me suis fait cette réflexion à propos de l'entretien des espaces verts. La rue des écoles est maintenant végétalisée, je ne sais pas encore s'il mérite l'appellation « espace vert » puisqu'il ressemble encore à une friche dégoûtante, ce qui n'est pas de la faute de la mairie, mais des usagers. J'aborde chaque fois cette rue le cœur serré. J'ai vu avec satisfaction qu'une poubelle a été installée en bas de la rue, il serait judicieux d'en installer une au milieu et une autre au bout.

J'ai compris qu'il ne fallait pas compter sur la Mairie de Paris pour entretenir ces espaces, et qu'il faudrait alors envisager d'abonder dans ce budget l'entretien des espaces verts et la rue en général. On a installé des matériaux magnifiques avec ce bitume végétal. Manifestement, celui-ci se marie mal avec les animaux et ce qu'ils nous laissent après leur passage.

### **M. BALADI**

Je rappelle que nous avons beaucoup de satisfaction sur la rue de la Bienfaisance de la part des parents et des riverains. Nous sommes tous d'accord pour dire que c'est une réussite. En effet, il reste des axes d'amélioration, nous avons aussi vu que les bornes pouvaient être tranchantes, ce que nous avons fait remonter rapidement. Quant au terme « friche » que vous employez, j'estime que vous exagérez et j'imagine que vous le dites sur le ton de l'humour.

En revanche, il y a un point important : c'est l'entretien. Nous allons le porter à la Mairie centrale, pour inscription en équipement de proximité pour avoir des crédits supplémentaires. Je peux vous dire que la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement suit ce point au quotidien et maintient sa vigilance.

### **Mme LÉCUYER**

Un référent propreté avait été évoqué. De qui s'agit-il ?

### **M. BALADI**

Sauf erreur de ma part, ce point ne fait pas partie de la présente délibération. Chaque élu est responsable, et chacun fait remonter toute demande. Nous parlions notamment des crottes de chien, nous avons disposé un affichage proche de la zone, nous avons recours à la verbalisation et

surtout à la sensibilisation des maîtres. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 08 2022 09 est adoptée à l'unanimité. Mme d'HAUTESERRE rejoint la séance.

#### **6°/2022 DEVE 10**

##### **Convention-cadre relative au suivi des populations de chats libres présents dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens**

###### **Mme MALACHARD des REYSSIERS**

Les chats libres sont des chats d'errance, stérilisés et identifiés au nom d'une association. On en compte environ 500 à Paris. Cette convention-cadre a été rédigée avec les associations de gestion des populations de chats errants et sera ensuite déclinée dans le cadre d'une convention avec chacune de ces associations qui intervient à Paris.

###### **Mme d'HAUTESERRE**

Qui souhaite prendre la parole? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DEVE 10 est adoptée.

#### **7°/2022 DEVE 21**

##### **Approbation du plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2022 – 2027**

###### **Mme MALACHARD des REYSSIERS**

Cette délibération concerne le Plan d'alimentation durable (PAD) mis en œuvre par la Ville de Paris depuis 2009 dans la restauration collective parisienne. Ce PAD privilégie les aliments bio et les circuits courts (moins de 250 km autour de Paris) afin de tenir compte de l'environnement, du bien-être de chacun et de lutter contre le gaspillage alimentaire.

Les 30 millions de repas servis annuellement dans la restauration collective parisienne sont cuisinés avec des aliments de qualité, qu'il s'agisse de la restauration dans les cantines scolaires, celles des EHPAD, des crèches ou des restaurants solidaires.

Un exemple : les caisses des écoles parisiennes ont atteint, en 2019, 56 % de denrées durables. L'objectif est d'atteindre 100 % d'alimentation durable d'ici 2027.

Ce nouveau plan a fait l'objet d'une concertation de juin à octobre 2021 qui a pris la forme d'ateliers de travail collectifs et d'entretiens individuels avec les gestionnaires, les directions de la Ville, les mairies d'arrondissement ainsi que d'autres collectivités, comme Bègles, Briançon, Bordeaux Mérignac, des associations et des fédérations de professionnels représentatives de la restauration collective et de l'économie sociale et solidaire et de la société civile.

Pour avoir assisté à plusieurs de ces réunions, la volonté de mieux manger en privilégiant des aliments ayant le label bio, pêche durable, est unanime.

Un autre exemple : depuis le vote de la loi Égalim de 2019 qui impose un menu végétarien par semaine, deux repas végétariens par semaine sont proposés dans une grande majorité des cantines scolaires parisiennes. Aussi, les cantines scolaires n'utilisent plus de plastiques.

D'ici 2027, la Ville s'engage également à augmenter la part de protéines végétales locales, à limiter le recours aux produits ultra-transformés et aux sucres puis à limiter l'utilisation de substances controversées comme l'huile de palme, les nitrites et les OGM.

Dans notre arrondissement, nous avons 20 % d'alimentation durable en 2020, 29 % en 2021, notre objectif 2022 est d'atteindre 35 %. Cette délibération DEVE 21 nous propose de voter en faveur de ce Plan d'alimentation durable 2022-2027.

#### **Mme d'HAUTESERRE**

Qui souhaite prendre la parole? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DEVE 21 est adoptée.

#### **8°/2022 DFPE 47**

##### **Subvention et avenants n°1 à l'association ABC PUÉRICULTURE (16<sup>e</sup>) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile**

#### **Mme d'HAUTESERRE**

ABC Puériculture assure la gestion de la crèche « Coquin'ours » située au 7 bis rue de la Bienfaisance, comprenant 20 berceaux.

Comme vous le savez, les crèches associatives font l'objet d'un suivi particulier par la Ville de Paris, contractualisé à travers ces conventions qui conditionnent le versement des subventions à la transmission d'un ensemble d'indicateurs et à des contrôles. Je vous appelle à voter pour cette délibération.

Qui souhaite prendre la parole? Je mets aux voix la délibération 2022 DFPE 47. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DFPE 47 est adoptée à l'unanimité.

#### **9°/2022 DFPE 80**

##### **Subventions (823699,32 euros) et CPO à 5 associations pour le fonctionnement de Relais d'assistante maternelle et Relais d'auxiliaires parentales**

#### **Mme d'HAUTESERRE**

La Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon organise un Relais d'auxiliaires parentales itinérant. Dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, il est ainsi présent de 10 h 30 à 12 h 30 tous les lundis au centre Paris Anim' Beaujon et tous les mercredis de 9 h 30 à 11 h 30 à la crèche de la Pépinière.

Le Relais d'auxiliaires parentales assure l'organisation de rencontres animées par des éducateurs de jeunes enfants, à destination des auxiliaires parentales et des enfants dont elles ont la responsabilité. Il accompagne les auxiliaires parentales à l'inscription et au suivi de formations professionnelles. Les familles bénéficient également d'un accompagnement pour gérer leur relation de travail avec les assistantes maternelles. Enfin, le relais d'auxiliaires parentales propose de l'information sur le développement de l'enfant et l'éducation.

Qui souhaite prendre la parole? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DFPE 80 est adoptée à l'unanimité.



### **10°/2022 DASCO 12**

**Collèges publics parisiens — Dotations complémentaires de fonctionnement (37210 euros), subventions d'équipement (64030 euros) et subventions travaux (152747 euros)**

**Mme MALACHARD des REYSSIERS**

Il s'agit d'une subvention d'équipement de 29820 euros qui est attribuée au collège Condorcet pour l'achat d'un four mixte pour la restauration.

**Mme d'HAUTESERRE**

Qui souhaite prendre la parole? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DASCO 12 est adoptée à l'unanimité.

### **11°/2022 DASCO 30**

**Collèges dotés d'un service de restauration autonome — Bilan d'utilisation pour 2021 (56384,04 euros) du fonds commun départemental des services d'hébergement périscolaires**

**Mme MALACHARD des REYSSIERS**

Par la DASCO 30, il s'agit de rendre compte des dépenses effectuées par les collèges parisiens dotés d'une restauration autonome. Ce fonds est alimenté par une cotisation de 2 % de recette de chaque collège. Il permet, tout au long de l'année, de financer une urgence, une réparation ou bien à faire face à une difficulté de trésorerie.

Il s'agit, pour le collège Octave-Gréard de notre arrondissement, du remplacement de l'équipement de la chambre froide positive évaporateur pour un montant de 220 euros, ainsi que des dépenses de fourniture, livraison et mise en place d'une armoire réfrigérée pour un montant de 112 euros.

**Mme d'HAUTESERRE**

Qui souhaite prendre la parole? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DASCO 30 est adoptée à l'unanimité.

### **12°/2022 DASCO 7**

**Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (926294,34 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités**

**Mme MALACHARD des REYSSIERS**

Pour la rentrée scolaire prochaine de septembre 2022, dans le cadre du Projet éducatif De Territoire de Paris (PEDT), la Ville de Paris a souhaité, comme chaque année depuis 2013, promouvoir différents ateliers sur le temps des activités périscolaires des enfants parisiens de maternelle et élémentaire. Ces projets pédagogiques sont proposés par des associations avec des règles d'encadrement très précises.

Cette délibération fait suite à l'appel à projets qui s'est déroulé de décembre 2021 à janvier 2022 et pour lequel 70 associations ont été retenues. Si les écoles d'intervention ne sont pas précisées, notons cependant une association du 8<sup>e</sup> arrondissement retenue, Néosport rue de Penthièvre, ainsi que l'ambassade de Turquie, située sur les Champs-Élysées.

Il s'agit là de voter pour la convention annuelle qui concerne également les engagements que doivent prendre les associations qui demandent une subvention publique, parmi lesquelles :

- s'engager à respecter les principes de liberté, d'égalité et de fraternité;
- respecter les lois et les symboles de la république.

Ces associations proposent des ateliers éducatifs, avec activités sportives, musicales, artistiques et culturelles.

#### **Mme SEGOND**

Je voudrais savoir à quoi correspond l'association de l'ambassade de Turquie.

#### **Mme MALACHARD des REYSSIERS**

Je me renseigne et reviens vers vous.

#### **Mme d'HAUTESERRE**

Qui souhaite prendre la parole? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DASCO 7 est adoptée.

Abstention de Mme Sophie SEGOND et de Mme Catherine LECUYER

#### **13°/2022 DSP 9**

#### **Subvention (28000 euros) à l'association Oppelia et convention relative à la présence d'usagers de drogues dans les gares et stations de la RATP**

#### **M. BALADI**

Vous le savez tous, il y a un vrai sujet sur les consommateurs de drogues «dures» comme le crack dans Paris. Même si le 8<sup>e</sup> arrondissement est moins touché que certains autres, il l'est notamment dans les gares et stations de métro. Des consommateurs de crack se retrouvent sur toute la ligne 12.

Cette délibération propose d'aider l'association Loi 1901 Oppelia pour qu'elle déploie des éducateurs en lien avec la Préfecture de région, la Région Île-de-France, l'Agence régionale de santé et trois centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de ces drogues. Il s'agit là de prévention, pour aller au contact de ces personnes dans le métro. Je pense que c'est une bonne délibération.

#### **Mme d'HAUTESERRE**

Qui souhaite prendre la parole? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DSP 9 est adoptée à l'unanimité.

#### **14°/2022 DSOL 10**

#### **Participations (3247510 euros) et avenants avec 6 Maisons des Aînés et des Aidants au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris pour l'année 2022**

#### **Mme DEBADIER**

En préambule, je vous rappellerai que, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022, dans le cadre du Paris de l'Action sociale, la DASES et le CASVP se sont regroupés en Direction des Solidarités d'où la nouvelle appellation «DSOL».

La Maison des Aînés et des Aidants (M2A) a pour objet de favoriser le maintien à domicile et d'améliorer le parcours de santé des personnes âgées en privilégiant les personnes fragiles, et en accompagnant leurs aidants en coordonnant l'action des différents partenaires, tant sociaux que médicaux : ville et hôpital, ainsi que les Centres locaux d'information et de coordination (CLIC).

Le 8<sup>e</sup> arrondissement est couvert par la M2A dans l'ouest, porté par l'APHP qui se situe dans l'hôpital Bretonneau dans le 18<sup>e</sup> arrondissement.

Au titre de ses missions d'information et de coordination gérontologique, la présente délibération a pour objet d'approuver la participation en 2022 aux Maisons des Aînés et des Aidants à hauteur de 507938 euros pour la M2A nord-ouest, comme pour l'année 2020 et en 2021.

J'ajouterai que, dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, afin de mieux protéger les personnes âgées dépendantes, nous venons de lancer la distribution de cartes d'urgence à destination des aidants, que ceux-ci glisseront dans leur portefeuille. Cette petite carte est mise à disposition à l'accueil pour tout aidant. En cas d'accident ou d'hospitalisation, elle renseigne le nom et le prénom du sénior dont il s'occupe, ainsi que son numéro de téléphone et son adresse e-mail éventuellement. Cela permet aux services d'urgence de s'occuper du sénior pendant l'absence de son aidant. J'appelle à voter pour cette délibération.

**Mme LÉCUYER**

Pourrions-nous avoir davantage d'explications sur le fonctionnement de cette carte ?

**Mme DEBADIER**

Il s'agit d'une carte distribuée à tous les aidants, qu'ils soient professionnels ou familiaux, sur laquelle sont inscrits les noms, prénoms et coordonnées du sénior accompagné. En cas d'hospitalisation ou d'absence prolongée de l'aidant, s'il lui arrive quelque chose et que cette personne ne peut être remplacée, des services d'urgence prendront en charge le sénior. Cela permet d'assurer un relais.

**Mme LÉCUYER**

C'est dommage qu'il n'y ait pas de contact.

**Mme DEBADIER**

Il y a deux lignes pour inscrire les numéros de téléphone.

**Mme LÉCUYER**

Je veux dire qu'il pourrait y avoir déjà inscrit le numéro de la mairie ou les services sociaux ou des services d'urgence ou les pompiers.

**Mme DEBADIER**

Sur cette petite carte est indiqué à la main le (ou les) numéro de téléphone à contacter en urgence pour s'occuper du sénior. Ce peut être le numéro d'un enfant à l'autre bout de la France ou le numéro de la gardienne.

**Mme d'HAUTESERRE**

Qui souhaite prendre la parole ? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2022 DSOL10 est adoptée à l'unanimité.

#### **15°/2022 DAE 4**

### **Subventions de 5991000 euros et conventions avec 96 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles**

#### **Mme DEBADIER**

Face à la crise économique découlant de la crise sanitaire, le plan «Boost Emploi» a été mis en place à destination des publics prioritaires pour leur retour à l'emploi.

96 structures d'insertion professionnelle assurent leur accompagnement social et professionnel, renforcé par des sessions de formation dans le cadre du plan parisien de l'insertion par l'emploi. Nos derniers chiffres datent de 2020 et montrent que 5392 personnes ont pu bénéficier de ce dispositif.

Deux structures sont situées dans le 8<sup>e</sup> arrondissement : l'atelier de chantier d'insertion «Les enfants du canal», qui est un acteur de maraude sociale, point clef de notre cellule de veille des personnes à la rue. L'association accompagne 15 salariés en insertion. Tous ont connu la rue, il s'agit donc d'une vraie sortie de rue, d'un réel accompagnement. Leur subvention s'élève à 52000 euros.

Une autre entreprise d'insertion s'appelle La Table du Réchaud a pour but de former des personnes réfugiées aux métiers de cuisine et de salle, avec un restaurant solidaire et une activité de traiteur. En 2022, 7 postes seront ouverts dans ce cadre d'insertion, pour une subvention de 11000 euros. J'appelle à voter pour ces subventions.

#### **Mme SEGOND**

J'aimerais faire un point de vigilance. L'exposé du motif qui nous est présenté se focalise beaucoup sur l'insertion par l'activité économique, qui est un dispositif assez efficace, mais les chiffres nous disent que ce dispositif est davantage ouvert aux hommes qu'aux femmes. Je constate en effet que les femmes ne représentent que 34 % des bénéficiaires de ce dispositif. Mon point de vigilance consiste à dire qu'il nous faut renforcer nos efforts pour que les femmes bénéficient de manière égale de ces dispositifs pour leur permettre le retour à l'emploi.

#### **Mme d'HAUTESERRE**

Qui souhaite prendre la parole? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DAE 4 est adoptée à l'unanimité.

#### **16°/2022 DLH 101**

### **Location de l'immeuble 25-27, rue de Constantinople (8<sup>e</sup>) à ELOGIE-SIEMP Promesse de bail emphytéotique**

#### **Mme d'HAUTESERRE**

Voici un dossier qui m'est particulièrement cher et sur lequel je me permets de redonner des éléments de contexte.

Comme chacun le sait, les écoles Moscou et Florence sont saturées et implantées dans des bâtiments peu adaptés et malheureusement vétustes, même si depuis 6 ans un plan de rattrapage des investissements non réalisés depuis 30 ans permet aujourd'hui d'accueillir les enfants et les enseignants dans de bien meilleures conditions.

Le foncier étant peu disponible dans la capitale, et l'opération du 26 rue de Saint-Pétersbourg conduite par mon prédécesseur n'ayant pas permis d'y implanter une école, j'ai négocié longuement avec la Ville de Paris pour que l'opération menée au 25/27 rue de Constantinople accueille une école

polyvalente. Cela n'a pas été simple compte tenu de l'évolution globale de la démographie scolaire dans les arrondissements du centre de Paris et des marges budgétaires étroites de la Ville. Le montant global de l'opération est de l'ordre de 34 millions d'euros comprenant les acquisitions foncières et les travaux de construction.

L'opération menée par Elogie-Siemp comprend également 52 logements sociaux dont je souhaite qu'ils soient prioritairement attribués à des enseignants, mais aussi à des agents de la Ville de Paris : policiers municipaux, personnels des crèches et de la propreté etc... La répartition de la typologie des logements sociaux tient compte de cette volonté partagée avec l'adjoint en charge du logement, M. Ian BROSSAT.

Par ailleurs, la Caisse des écoles du 8<sup>e</sup> arrondissement y implantera un site de production pour 630 repas quotidiens. C'est en effet un atout assez unique dans Paris que de produire tous les repas à proximité immédiate de leur lieu de consommation, à partir de produits bruts souvent locaux.

Ces rappels ayant été faits, j'en viens au sujet précis de la délibération. Il s'agit de prendre en compte l'impact de la pandémie sur tous les chantiers, publics ou privés. Toute opération de dépollution d'un site présente un aléa assez important et il n'est pas original de constater un dépassement des coûts, même si ceux-ci ne représentent qu'une petite partie du budget global de l'opération.

La dépollution du site est désormais achevée, et le travail d'élaboration du permis de construire est en cours. Il faut en effet s'assurer que les besoins des enseignants et de la Caisse des écoles soient parfaitement intégrés, tout comme les dernières normes, notamment, en matière de bilan carbone. Le permis devrait être délivré très prochainement afin que le projet voie le jour avant la fin de la mandature.

Nous continuerons à être vigilants lors de la poursuite des opérations. Le dialogue avec les riverains a permis d'apaiser les craintes, même si certains ici continuent de les instrumentaliser pour masquer leur opposition au projet d'intérêt général pour l'arrondissement.

### **Mme LÉCUYER**

Je profite de cette délibération pour renouveler ma proposition. J'imagine que vous persisterez à me dire que celle-ci n'a pas d'intérêt. Il s'agit d'organiser une réunion de concertation avec les riverains et faire un point de situation et mettre au point une charte de qualité de chantier. Je suis plusieurs fois intervenu sur ce sujet.

Vous avez fait l'historique de ce dossier et je vous en remercie. Je voulais mentionner que ce dossier manifestait une certaine légèreté de la Ville de Paris qui avait grandement sous-estimé la pollution du site; comme nous avons pu le constater. Ce dossier a pris énormément de retard du fait de cette sous-estimation de la pollution.

### **Mme d'HAUTESERRE**

Évidemment, lorsque vous rachetez un lieu, notamment un garage, encore faut-il savoir ce qu'il contient. Les professionnels se sont penchés sur le problème. Dès le départ, ce lieu est dédié à une école, il a fallu recourir à davantage de spécialistes. C'est à la suite de leurs recommandations que la Ville a dû prolonger les études et exiger davantage de sécurité. C'est la raison pour laquelle, indépendamment de la crise sanitaire et de tous les travaux arrêtés pendant plus d'un an, il a fallu gérer la situation. Quoiqu'il arrive, pour moi, l'essentiel est que le groupe scolaire sorte de terre et que les habitants de ce quartier puissent envoyer leurs enfants dans un établissement moderne, avec une cantine moderne. Je pense que tout le monde sera d'accord sur ce constat.

### **Mme MICHEL**

Pour répondre à Mme LÉCUYER: il ne s'agit pas de la Ville de Paris qui s'amuse à se dire qu'il faut sous-évaluer la pollution d'un site. Ce sont des cabinets qui mènent ces études d'impact dans le cadre de remise en état d'une ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement).

Au contraire, je trouve cela bon signe que nous soyons très alertes sur ce sujet-là, que nous puissions mener des études régulièrement sur le sujet et ainsi nous assurer que les enfants du 8<sup>e</sup> arrondissement se rendront dans une école sûre. C'est positif.

### **Mme d'HAUTESERRE**

Qui souhaite prendre la parole? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DLH 101 est adoptée à l'unanimité.

### **17°/2022 DU 1**

#### **ZAC Beaujon. Acquisition auprès de la SemPariSeine de 5 volumes (volumes n° 54, 59, 73, 74, 76)**

### **M. GAUGER**

Comme vous le savez, la ZAC Beaujon est une concession réaménagée par la Sem PariSeine. Nous pouvons encore nous en réjouir, parce que l'arrondissement était en réel déficit d'équipements municipaux et sociaux. Grâce à cette ZAC Beaujon, nous avons pu rattraper ce déficit, notamment en ayant en complément une école polyvalente, une crèche, une Maison des associations digne de ce nom, un équipement sportif d'envergure, des logements sociaux, un commissariat, un parc qui entoure le centre d'animation.

Tout cela constitue une belle réussite de la Ville de Paris dans le 8<sup>e</sup> arrondissement même si parfois, nous devons gérer au quotidien des malfrances.

Nous arrivons désormais à la clôture de cette mission de la Sem PariSeine. Dans ce cadre-là, le contrat de concession d'aménagement prévoit des rétrocessions ou des cessions de parcelles ou de volumes de propriété à la Ville de Paris, comme cela se fait de manière courante à la suite d'aménagements de ZAC.

Nous retrouvons cinq lots, essentiellement de tréfonds ou de sous-sol, qui n'ont pas d'intérêt visuel direct, qui sont classiques dans ce genre d'opération, et qui seront cédés pour un euro, validés par les services compétents de Bercy. Nous ne pouvons qu'appeler à voter pour cette délibération.

### **Mme d'HAUTESERRE**

Qui souhaite prendre la parole? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DU 1 est adoptée à l'unanimité.

### **18°/2022 DVD 13**

#### **Exploitation des lavatoires à Paris. Avenant n°1 au contrat de concession d'occupation du domaine public avec la société 2 Theloo**

### **Mme d'HAUTESERRE**

La délibération avait été inscrite à l'ordre du jour du dernier Conseil d'arrondissement, avant d'être retirée à la demande de la Ville de Paris, nous l'examinons donc aujourd'hui.

Le lavatory Madeleine a été construit en 1905 sur la place de la Madeleine. C'est le premier de ce genre en France, imitant les premiers lavatories anglais, créés dans les années 1880. Ces toilettes publiques étaient destinées aux femmes et hommes et furent aménagées dans les galeries souterraines dites de nécessité. Le lavatory du 8<sup>e</sup> se compose d'une loge pour le gardien ainsi que de cabines. Bel exemple du style Art nouveau à Paris, les meilleurs matériaux sont utilisés : acajou verni, vitraux, céramique décorée de motifs, mosaïques. La partie Dames a été transformée en lavatory mixte dans les années 1990 : certaines cabines furent modifiées en urinoirs. La partie Hommes, privée de ses décors, est dévolue à un autre usage.

Fermé sous mon prédécesseur en mai 2011, le lavatory de la Madeleine nous mobilise depuis plus de 3 ans afin de trouver une solution pour permettre sa réouverture au public.

Malheureusement, la société titulaire du contrat de concession n'a pas été en mesure d'honorer son engagement de rénovation du lavatory. Force est de constater que les attentats de 2015, les grèves, les manifestations de gilets jaunes, la pandémie du COVID-19 ont conduit à une chute durable de la fréquentation touristique. De plus, le lavatory de Notre-Dame de Paris a été pénalisé par l'incendie de la Cathédrale en 2019. Or, il s'agit du lavatory le plus rentable de la concession, qui permet de générer un bénéfice réinvesti dans les autres lavatories.

Face à cette défaillance, nous avons examiné, avec l'adjointe à la maire de Paris en charge du patrimoine, Karen Taieb, et le Secrétariat général de la Ville de Paris, la possibilité de mettre un terme à la concession. Cette solution aurait nécessité une lourde procédure qui aurait pris plusieurs années. La meilleure option était de mettre en demeure la société<sup>2</sup> Theloo de respecter ses engagements contractuels.

À l'été 2021, une opération de nettoyage des toilettes a été organisée, à la suite d'une visite sur site avec l'ensemble des acteurs du dossier. Depuis, le Secrétariat général de la Ville, et je l'en remercie, veille au bon maintien de la propreté de l'escalier en particulier.

Le permis de construire nécessaire pour les travaux intérieurs est en cours d'instruction au sein des services d'urbanisme, en lien avec l'architecte des bâtiments de France. Celui pour les travaux extérieurs d'étanchéité a été obtenu au début de cette année. L'état général de conservation est plutôt bon et un soin particulier sera porté à la qualité des matériaux employés pour réparer l'usure du temps et quelques dégradations. Le calendrier prévisionnel prévoit une réouverture au public d'ici la fin de cette année.

J'étais encore sur place la semaine dernière avec Karen Taieb, adjointe à la Maire de Paris en charge du Patrimoine, afin de faire le point avec les services sur les travaux à venir.

Je note que certains, et je ne leur en veux pas puisqu'ils n'habitent pas l'arrondissement, confondent l'accès des lavatories en cours de rénovation avec l'accès aux locaux techniques de la RATP. Cet escalier, dont l'entretien incombe à la RATP, fera prochainement l'objet d'une opération de nettoyage approfondi.

Comme vous êtes intéressé par le patrimoine du 8<sup>e</sup> arrondissement, je souhaite porter à votre connaissance la liste des opérations patrimoniales menées dans notre arrondissement en 2022, avec l'aide de Karen Taieb.

Concernant les édifices culturels, l'église de la Madeleine et les travaux prévus par le Département des Edifices Culturels et Historiques (DECH), la restauration de la façade principale, côté sud, nécessite un budget de 10 millions d'euros. Les travaux sont en cours jusqu'en mai 2023.

Les travaux prévus par la Conservation des Œuvres d'Art Religieuses et Civiles (COARC), à savoir la restauration de la grande barrière et du chœur, s'élèvent à 5000 euros et seront réalisés en juin et juillet 2022.

Pour l'église Saint-Augustin, des travaux sont prévus par le DECH : création de la rampe pour les personnes à mobilité réduite, le budget et le calendrier sont en cours d'élaboration par la DAC. Le diagnostic et la révision du dôme et du lanternon ainsi que de l'extrados de la voûte sont chiffrés à 20000 euros et seront réalisés au troisième trimestre.

Le dépoussiérage des grandes orgues coûtera 200000 euros et sera réalisé à partir de mars 2022.

Des travaux sont encore prévus par la COARC : lustre de la chapelle du Sacré-Cœur pour un montant de 6744 euros, réalisé au deuxième trimestre. Quant au lustre de la chapelle Saint-Joseph, il est estimé à 7932 euros et sera réalisé lui aussi au deuxième trimestre.

Pour l'église Saint-Philippe-du-Roule, les travaux sont prévus par le DECH : restauration des parties hautes pour plus de 8 millions d'euros, les travaux s'étalant d'août 2018 à mai 2022.

Des travaux sont également prévus par la COARC pour le temple du Saint-Esprit : restauration du grand orgue, opération réalisée par tranches, pour un budget de 180000 euros. La DAC précisera le calendrier.

Pour le statuaire dans l'espace public :

- restauration de la statue de Jules Simon, rue de la Bienfaisance : 10000 euros;
- restauration de la statue de Paul Verhoeven, square Marcel-Pagnol : 10000 euros;
- nettoyage de la sculpture Bouquet de Tulipes : 7000 euros.

Pour les fontaines ornementales, les travaux sont prévus à la fin de la période d'hivernage. Comme chaque année lors de la remise en eau, certaines fontaines nécessitent des réparations à la suite de dégradations liées à la période hivernale. Dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, la DCPA prévoit des travaux sur les fontaines suivantes :

- les fontaines des Champs-Élysées;
- la fontaine des fleuves;
- la fontaine François-Ier;
- la fontaine des mers.

Je voulais vous dresser un état des lieux de ces travaux. Ce n'est pas évident d'obtenir les budgets. C'est vrai que depuis l'arrivée de Karen Taieb, qui est très investie sur le patrimoine au sens large, nous avons obtenu ces budgets. Comme je le dis souvent, quand on me donne, je prends.

*Applaudissements.*

### **Mme MICHEL**

Je voudrais très rapidement remercier la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement qui a porté ce dossier en bonne intelligence avec Karen Taieb, ce qui a permis de trouver des solutions.

### **Mme LÉCUYER**

Effectivement, c'est une bonne nouvelle que ce dossier puisse voir le jour. Lors du Conseil précédent, nous avons évoqué le permis de construire en cours d'instruction. C'était il y a deux mois. Où en sommes-nous ?

### **Mme d'HAUTESERRE**

Tout le monde a découvert qu'à l'époque, les Architectes des Bâtiments de France ne voulaient pas qu'on touche au parvis. Nous nous sommes aperçus que celui-ci n'avait pas été bien refait à l'époque à cause d'infiltrations, c'est pourquoi les murs étaient fortement dégradés. Il était nécessaire que les ABF se déplacent et donnent leur autorisation pour ce lieu classé. Nous ne pouvons pas nous passer



de leur décision. Il faut cependant avancer. La Ville et les ABF sont tombés d'accord pour refaire les carrelages. Nous avons trouvé des ouvriers qui vont refaire ce parvis correctement pour éviter les infiltrations d'eau.

**Mme LÉCUYER**

D'autre part, vous évoquez les parements. Je sais qu'il y a deux entités différentes, dont la plus abîmée est gérée par la RATP. Vous évoquez un nettoyage.

**Mme d'HAUTESERRE**

La RATP va être en charge de ce point et va revoir avec les services les budgets nécessaires pour effectuer ces travaux.

**Mme LÉCUYER**

Je comprends que cela ne sera pas fait en même temps, alors que ce sont les mêmes escaliers.

**Mme d'HAUTESERRE**

Ce ne sont pas les mêmes escaliers: il y a d'une part les escaliers qui descendent vers les toilettes Dames...

**Mme LÉCUYER**

Ce que je veux dire, c'est qu'il s'agit de la même structure.

**Mme d'HAUTESERRE**

La RATP a pris cet endroit et y a installé un PC de sécurité.

**Mme LÉCUYER**

Je parle des parements et je demande s'il y a une homogénéité entre les deux escaliers.

**Mme d'HAUTESERRE**

Il ne s'agit pas du même budget, la RATP a pris ce lieu en concession. Il nous faut d'abord réaliser les travaux conformément à ce que nous a promis l'entreprise 2 Theloo afin qu'elle puisse exploiter le lavatory.

**Mme DEBADIER**

Je voulais vous remercier pour la rapidité avec laquelle vous avez porté le dossier de la rampe PMR de Saint-Augustin. Les personnes à mobilité réduite, nos séniors et les poussettes seront reconnaissants. Je vous remercie pour votre efficacité et je remercie également Karen Taieb.

**M. BALADI**

C'était une vraie priorité pour le 8<sup>e</sup> arrondissement. Bravo.

**Mme d'HAUTESERRE**

Je vous remercie. Je mets aux voix la délibération.

Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DVD 13 est adoptée à l'unanimité.

### **19°/2022 DVD 3**

#### **Stationnement de surface. Mesures diverses y compris tarifaires**

##### **M. BARTHELÉMY**

En juillet 2021, un certain nombre de dispositions ont été prises par le Conseil de Paris concernant le stationnement payant de surface. Cette délibération prévoit quelques correctifs à ces mesures, y compris divers aménagements pour rendre plus flexibles des demandes de stationnement en cas de déménagement, y compris la possibilité de reporter gratuitement l'autorisation de stationnement dans la limite de deux mois.

L'offre de stationnement pour les professionnels du soin à domicile est complétée pour inclure les podologues-pédicures, les ergothérapeutes et les acteurs de la rééducation remplissant les conditions de domiciliation et le nombre de visites à domicile, à l'instar d'autres professions médicales ou paramédicales.

Autre exemple : le stationnement dans les bois de Boulogne ou de Vincennes qui reste gratuit pour les personnes en situation de handicap et les deux roues électriques.

Autre exemple encore : les véhicules à trois roues vont désormais bénéficier du tarif des deux roues, le transfert des tarifs préférentiels sera facilité en cas de changement de véhicule, et le stationnement des commerçants des marchés, excellente nouvelle, sera enfin rendu gratuit à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Il est néanmoins à noter que, même si des ajustements sont faits à la marge, cette délibération n'inclut aucune mesure pour faciliter la vie des Parisiennes et des Parisiens de nos quartiers qui doivent ou souhaitent pouvoir utiliser une voiture. La mise en place des rues des écoles, les réductions du nombre de places en surface liées à la végétalisation ou à la mise en place de pistes cyclables ou de stationnements pour les vélos, deux roues motorisées ou trottinettes, ou encore les Trilib», ont des impacts significatifs sur la qualité de vie des possesseurs de voiture. Comme vous le savez, 70000 places de parking vont disparaître sur l'actuelle mandature.

Avec Vincent BALADI, nous avons donc fait des propositions qui ont été présentées au Conseil de Paris, sans succès pour faciliter la vie des habitants du quartier et des possesseurs de voitures. Il s'agissait par exemple d'autoriser le stationnement résidentiel sur les voies dites rotatives pour augmenter le nombre de places accessibles aux résidents, ou encore élargir le nombre de zones de stationnement résidentiel accessibles à un résident ou la taille de ces zones. Pousser les gestionnaires de parking couvert à proposer un abonnement pour les résidents à hauteur de 100 euros par mois, au lieu des 200 euros comme cela est le cas actuellement, ce qui constituerait un gain pour les ménages à revenus moyens. Néanmoins, aucune de ces propositions n'a été acceptée au Conseil de Paris.

Considérant que cette délibération mériterait d'être amendée, je propose l'abstention sur cette délibération.

##### **Mme DEBADIER**

Je voudrais apporter un rectificatif : le stationnement est partout gratuit pour les personnes handicapées et inscrites à la MDPH. Depuis 2021, il faut toutefois prendre un ticket gratuit.

##### **M. BARTHELÉMY**

Merci pour cette précision. Cette procédure a généré, au départ, de nombreuses déconvenues.

## **M. GAUGER**

J'invite les résidents à enregistrer leur plaque d'immatriculation dans le système de la Ville de Paris pour éviter de recevoir des amendes.

## **Mme LÉCUYER**

La Maire de Paris est allée trop loin dans sa politique prétendument écologique, mais dûment punitive, décidée au terme des états généraux de stationnement. Elle rétropédale sur plusieurs mesures tarifaires et techniques de stationnement pour «faciliter» la relation à l'usager comme elle l'écrit publiquement. Il faut dire que l'usager est particulièrement mal mené sous cette mandature. Je rejoins le diagnostic posé à l'instant par M. BARTHELÉMY. Faciliter le stationnement pour les professionnels, les personnes handicapées et autres mesures précisées dans cette délibération vont dans le bon sens. Je m'abstiendrai également.

## **Mme d'HAUTESERRE**

On vient de me dire que notre groupe demande une abstention, en attendant d'avoir les amendements proposés aux élus de tous les arrondissements du groupe «Changer Paris».

Qui souhaite prendre la parole? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Les élus de la majorité (10 voix) ainsi que Mme SEGOND et Mme LÉCUYER s'abstiennent. Mme MICHEL votre POUR. La délibération 2022 DVD 3 est adoptée.

## **20°/2022 DVD 36**

### **Création du Pass 2 Roues Motorisés dans les parcs de stationnement. Convention-cadre et tarifs applicables**

## **M. BARTHELÉMY**

Dans le cadre de la mise en place du pass 2 roues motorisés dans les parcs de stationnement, Mme la Maire de Paris demande l'approbation de la convention générale cadre «Pass 2 roues motorisés à Paris» et des tarifs applicables.

Le paiement du stationnement des 2 roues motorisés en surface a été adopté par le Conseil de Paris en juillet 2021. Son application a été reportée au 1<sup>er</sup> septembre 2022. Cette délibération porte sur le stationnement souterrain des 2 roues motorisés en créant un pass spécifique qui permet de stationner à un tarif préférentiel dans un parc de référence, mais aussi dans les autres parcs parisiens, et pas seulement ceux concédés par la Ville de Paris.

Concrètement, l'abonnement pour un propriétaire de 2 roues motorisés sera de 90 euros par mois ou 990 euros par an pour un habitant du 8<sup>e</sup> arrondissement, et permettra de stationner pour 30 centimes pour 15 minutes dans les autres parcs. Nous soutenons cette délibération.

## **Mme LÉCUYER**

Le stationnement payant des deux roues thermiques en surface sera mis en place en septembre prochain à la suite de la réforme sur le stationnement que vous avez évoquée. La Maire de Paris propose de créer un pass 2RM pour «rendre le stationnement plus attractif en sous-sol».

Certes, le stationnement des deux roues doit être mieux régulé à Paris. Il en va aussi de la régulation d'un espace public devenu de plus en plus anarchique. Tout l'intérêt du deux roues réside dans la liberté d'action et de mobilité qu'il offre. Je suis donc très réservée sur cette nouvelle contrainte, et avec des tarifs atteignant pour le centre de Paris 256 euros par trimestre et 990 euros par an, ce

pass 2RM n'est qu'une goutte d'incitation dans un océan municipal de dissuasion et d'interdiction. Il ne soulagera pas vraiment la perte de pouvoir d'achat subie par certains Parisiens qui ne sont pas tous des cadres dynamiques. C'est pourquoi je m'abstiendrai.

#### **Mme d'HAUTESERRE**

Qui souhaite prendre la parole? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? *La délibération 2022 DVD 36 est adoptée à l'unanimité.*

Absention de Mme LECUYER

#### **21°/2022 DAC 543**

#### **Subventions de 895000 euros et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes**

#### **M. HESSE**

Je vous propose d'accorder notre soutien aux 29 établissements cinématographiques qui gèrent 34 salles de cinéma à Paris, soit près de 80 écrans, de cinémas indépendants majoritairement classés «d'art & d'essai». Comme vous le savez, ces salles indépendantes, dont l'économie est fragile, ont durablement été touchées ces dernières années par la crise sanitaire. La Ville de Paris souhaite renouveler en 2022 son dispositif de soutien à ces cinémas.

Ce soutien s'élevant à 895000 euros permettra à notre capitale de maintenir son positionnement exceptionnel à l'égard de l'exploitation cinématographique. Dans cet esprit, je vous propose d'autoriser la Ville à signer les 29 conventions ci-jointes et vous prie de bien vouloir en délibérer.

Je tiens à préciser que, dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, la société Dulac cinéma, ex-Écrans de Paris, une société cinématographique constituée d'un circuit de 5 cinémas indépendants, représente 13 écrans à Paris. Elle percevra 89000 euros, le cinéma Balzac percevra 40000 euros et le Lincoln 20000 euros.

#### **Mme d'HAUTESERRE**

Qui souhaite prendre la parole? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? *La délibération 2022 DAC 543 est adoptée à l'unanimité.*

#### **22°/2022 DTEC 7**

#### **Cadrage de la révision légale du Plan Climat de Paris**

#### **Mme d'HAUTESERRE**

Conformément à la loi, le Plan Climat air énergie territorial doit être révisé tous les 6 ans. Le précédent Plan Climat de la Ville de Paris ayant été adopté en 2018, il doit être révisé d'ici 2024.

Lors d'une réunion, ce matin avec l'ensemble des maires d'arrondissement, l'adjoint à la Maire de Paris qui va piloter cette révision, Dan Lert, a résumé les principaux axes de travail sous le slogan «plus vite, plus local, plus social». En effet, l'urgence environnementale nous engage.

Le premier objectif que nous partageons tous est d'accélérer la lutte contre le réchauffement climatique. Celui-ci est déjà à l'œuvre comme en témoigne le manque préoccupant de précipitations en France ou l'exceptionnelle canicule au Pakistan où les températures dépassent actuellement 51 °C.

Le second objectif qui nous concerne particulièrement est la territorialisation du plan climat. Chaque arrondissement va pouvoir définir des mesures spécifiques sur la base d'un diagnostic territorial réalisé à mi-parcours de l'actuel Plan Climat. La concertation sera faite à l'échelle des arrondissements.

Enfin, la Ville de Paris souhaite faire du Plan climat un outil de réduction des inégalités sociales.

Qui souhaite prendre la parole? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DTEC 7 est adoptée à l'unanimité.

Abstention Mme LÉCUYER

### **23°/2022 DFA 22**

#### **Nouvelles mesures de soutien à certains titulaires de contrat d'occupation et d'exploitation d'équipements relevant des secteurs de la restauration et de l'évènementiel**

##### **M. BALADI**

Les concessionnaires de la ville de Paris bénéficient depuis 2020 d'un plan de soutien en raison de la crise sanitaire. Des fonds ont ainsi été débloqués en mai 2020. En complément des contrats de concession ont été modifiés afin de changer les modalités de calcul de la redevance entre le 1<sup>er</sup> mars 2020 et le 15 avril 2021, comme nous l'avions évoqué déjà dans ce Conseil.

Cette délibération présente un mécanisme de suspension de la redevance fixe au profit d'une seule redevance variable pour tout le secteur de la restauration pour la période s'étalant du 15 avril 2021 au 18 mai 2021. La réouverture de ces établissements est intervenue le 19 mai 2021.

Par ailleurs, en ce qui concerne les établissements relevant de la catégorie des salles de danse, ils n'ont pu rouvrir qu'à compter du 9 juillet 2021. Nous sommes concernés par la boîte de nuit située sous la culée du pont Alexandre-III.

Enfin, je rappelle que, pour les restaurants, sont concernés le Pavillon Élysée et le Pavillon Ledoyen. À ce titre, en lien avec Mme le Maire, je voulais dire pour Yannick ALLÉNO qui, à la suite de la perte de son fils Antoine, a créé une association pour aider les victimes de multirécidivistes. Ce qui s'est passé est un vrai scandale, nous le soutenons à 100 %. Je pense que nous sommes tous d'accord autour de cette table.

##### **Mme d'HAUTESERRE**

Qui souhaite prendre la parole? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DFA 22 est adoptée.

### **24°/2022 DPE 4**

#### **Récupération des épaves de vélos à l'espace tri de la Porte des Lilas — Convention avec le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens (RéPAR)**

##### **M. BARTHELÉMY**

Ce réseau associatif, créé en novembre 2018, rassemble des ateliers de vélo participatifs et solidaires parisiens. Il promeut, au-delà du réemploi, la mobilité douce et les valeurs d'éducation populaire.

Ses structures membres sont des associations Loi 1901 à but non lucratif, et comptent plus de 9000 adhérents, et permettent à un nombre croissant de Parisiens de participer au réemploi, d'apprendre la mécanique cycle et d'acquérir un vélo à un tarif solidaire.

En juin 2019, une convention pluriannuelle d'objectif d'une durée de 3 ans a été signée entre le RÉPAR et la Ville de Paris pour la récupération du gisement de vélos épaves enlevés sur demande de la Préfecture de police par la Direction de la Propreté et de l'Eau.

La totalité des vélos épaves collectés sur Paris est stockée sur un espace dédié au réemploi de cycles à la déchetterie de la Porte des Lilas pour être ensuite traitée par les membres de l'association et ainsi soit remise en circulation, soit démontée pour la réutilisation des pièces.

L'objectif est de détourner la plus grande partie du gisement vers les circuits de réemploi plutôt que de s'inscrire dans le recyclage, et ce dans une démarche du respect de la hiérarchie du traitement du déchet. Ce sont ainsi près de 2300 vélos qui ont pu être collectés depuis 2019.

La convention sans engagement financier vise à autoriser la Maire de Paris à signer une convention avec le RÉPAR pour permettre l'accès des adhérents du RÉPAR au local dédié au stockage des vélos épaves situé dans la déchetterie de la Porte des Lilas et ainsi récupérer des vélos à la déchetterie pour réemploi.

#### **Mme d'HAUTESERRE**

Qui souhaite prendre la parole? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DPE 4 est adoptée à l'unanimité.

#### **25°/V08 2022 05**

#### **Vœu de Mme LÉCUYER pour que les élus et les habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement soient informés sur les projets d'aménagement durable et d'équipement provisoire de la place de la Concorde**

Les élus et les habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement apprennent très régulièrement, voire systématiquement, soit dans la presse soit dans les communications de la Ville de Paris, l'état d'avancement de deux projets concernant la place de la Concorde, celui de son aménagement durable dans le cadre du réaménagement global des Champs-Élysées, et celui de son équipement provisoire dans le cadre des Jeux olympiques 2024.

Ce fut à nouveau le cas le 11 mai avec une énième communication de la Mairie de Paris sur son projet pour réenchanter les Champs-Élysées.

La Ville de Paris engage en effet une rénovation avec un projet en deux temps: une première phase de travaux vise à rénover et végétaliser l'avenue d'ici 2024 et ces travaux démarrent dans les prochaines semaines. Une deuxième phase s'étalera de 2024 à 2030 aura pour objectif de la reverdir en profondeur.

Pour mémoire, les élus et les habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement ne sont toujours pas officiellement informés de ces projets d'aménagement, en dépit de deux précédents vœux que j'ai moi-même formulés. Or, beaucoup d'habitants sont préoccupés par la dégradation très importante du patrimoine de la place de la Concorde, bien que le site soit classé, ainsi que la plupart des bâtiments et monuments à proximité.

Cette absence d'information préalable est d'autant plus regrettable que tout ou partie de ces projets n'apparaît pas justifié. La Maire de Paris a-t-elle vocation à réenchanter la ville ou à protéger et préserver le patrimoine de la capitale?

Comme nous le pressentions dès lors que les Parisiens souhaitent être associés à un projet municipal, c'est toujours soit trop tôt soit trop tard. Il y a un an, le 18 mai 2021, lors de notre Conseil d'arrondissement, vous me répondiez que le projet d'aménagement des Champs-Élysées n'existait pas tant que son financement n'était pas sécurisé. Or, il y a quatre jours, dans Le Parisien, vous vous félicitiez que tout cela aille dans le bon sens, puisqu'il est temps de redonner un souffle à cette avenue qui a perdu beaucoup de sa splendeur.

Entre-temps, que s'est-il donc passé? Avez-vous eu connaissance des détails du projet? Avez-vous été consultée? Avez-vous émis des réserves ou des propositions? Si c'est le cas, pourquoi n'avons-nous pas été associés ainsi que les habitants? Il semblerait que la Préfecture de police n'ait pas non plus été associée.

Nous avons vu combien le réaménagement du champ de Mars suscite d'inquiétudes auprès des habitants. Le réaménagement de la place de la Concorde, et plus largement le réaménagement des Champs-Élysées mérite d'être débattu largement, tant les enjeux patrimoniaux, entre autres, sont importants. C'est l'objet de mon vœu: je vous propose que notre Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement émette le vœu que la Maire de Paris informe officiellement et dans les meilleurs délais les élus et les habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement sur ce projet de réaménagement global des Champs-Élysées, et notamment sur les projets d'aménagement durable et d'équipements provisoires de la place de la Concorde, ainsi que les projets de restauration patrimoniale. Une réunion publique d'information dans les prochaines semaines serait la bienvenue.

### **Mme d'HAUTESERRE**

La place de la Concorde accueillera durant les JOP2024 des célébrations ainsi que plusieurs épreuves de sports urbains. Le Comité d'Organisation des Jeux olympiques a maladroitement diffusé en juin 2021 des visuels de la place de la Concorde pendant la quinzaine olympique. Ces derniers ne faisaient pas apparaître des éléments patrimoniaux comme les guichets de la place, pouvant laisser penser à leur démantèlement. Tony Estanguet, le président du COJO, a reconnu que les images n'étaient pas adaptées. Les modalités d'implantation précises des épreuves sont encore en discussions entre l'ensemble des partenaires. La Maire de Paris a également la volonté d'en faire un site de célébrations de premier plan.

Concernant le réaménagement de la place à moyen et long termes, le sujet est encore en cours de discussion entre la Ville, le Comité Champs-Élysées, l'État et la Préfecture de Police. C'est pour cette raison qu'aucune annonce n'a été faite le 11 mai dernier lors de la conférence de presse à laquelle j'ai assisté. Les objectifs sont en revanche connus: faire de la place un élément de continuité entre le jardin des Tuileries et les jardins des Champs-Élysées.

Je souhaite m'attarder quelques instants sur le projet «Réenchâter les Champs-Élysées» afin que chacun en comprenne la genèse. En 2014, le président du Comité Champs-Élysées, Jean-Noël Reinhardt (qui a été président pendant une quinzaine d'années de Virgin MegaStore sur l'avenue des Champs-Élysées et qui est devenu président du Comité des Champs-Élysées lorsque Virgin a fermé, parce qu'il connaît bien ce lieu) a mené avec Jean-Paul Viguier, architecte, un travail prospectif sur l'axe historique entre la place de la Concorde et la place de l'Étoile.

Ces travaux ont été poursuivis par Philippe Chiambaretta dès 2018 et ont été présentés au public lors d'une large consultation en 2020: 100000 contributions sur le site Internet mis en ligne du 14 février au 4 juin 2020, une exposition au Pavillon de l'Arsenal du 14 février au 13 septembre 2020 et plus de 1000 retombées presse. C'est dire si le public a bénéficié d'un dispositif de concertation sans précédent!

Désormais, le Comité Champs-Élysées, sous l'impulsion de son nouveau président, Marc-Antoine Jamet, va financer et confier à Philippe Chiambaretta une étude urbaine sur le devenir de l'avenue la

plus connue de Paris. Le cahier des charges de cette étude s'attache à permettre aux habitants de se réappropriier le site, avec une attention sur la culture, les aires de jeux pour enfants ou encore une offre commerciale de proximité.

À plus court terme, je suis satisfaite, comme j'ai pu l'annoncer lors de la conférence de presse du 11 mai dernier, d'avoir obtenu un engagement de 30 millions d'euros de la Ville de Paris et de la Solidéo (*Société de Livraison Des Équipements olympiques*) pour réparer, embellir et végétaliser l'avenue et les jardins des Champs avant 2024. J'attends ce projet depuis 2014 et comme vous le savez, nous n'avons pas d'argent à la Mairie du 8<sup>e</sup>. Quand je suis arrivée en 2014, il me fallait prioriser les projets. Les écoles étaient dans un état épouvantable de délabrement. Les enfants se retenaient d'aller aux toilettes parce qu'elles étaient dans un état inacceptable. J'ai également priorisé les cantines et les écoles. Pendant 6 ans, j'ai orienté prioritairement les budgets vers les écoles et les équipements de proximité. Je n'avais pas les moyens pour mener à bien ce projet de 2014.

Entre-temps, l'architecte Viguière a délaissé le projet, repris par Philippe Chiambaretta qui a continué à mener une étude urbaine...

Les dalles, qui datent du précédent réaménagement de 1993 mené par Jacques Chirac, vont bénéficier d'un programme de remise en état, de même que les allées piétonnes dans les jardins : 400 pieds d'arbres vont être végétalisés, 104 arbres vont être plantés dans le jardin et 15000 mètres carrés de végétation vont y être ajoutés. L'ensemble du mobilier urbain — les bancs, les potelets et l'éclairage urbain — sera remis en état. Les terrasses en concertation avec les commerçants seront uniformisées d'ici 2024.

Je reviens sur la place de la Concorde pour préciser que 100000 euros ont été débloqués pour 2022 afin de réaliser des travaux d'entretien des trottoirs ainsi que la rénovation de 20 lanternes et 10 fûts de réverbère. Par ailleurs, la Fontaine des Mers vient d'être remise en eau après la réparation menée par la Section Locale d'Architecture.

Madame LÉCUYER, vous le savez, en tant que Maire d'arrondissement, nous dépendons complètement des subventions que nous accorde la Mairie centrale, en fonction du nombre d'habitants de l'arrondissement.

Entre 2010 et 2014, nous avons perdu plus de 5000 habitants. Les apports de l'État et de la Mairie centrale sont fonction du nombre d'habitants. Où trouver l'argent pour refaire ces travaux? Il a fallu prioriser, je l'ai fait. Le projet n'étant mené ni par la mairie d'arrondissement ni par la mairie centrale, c'est celui qui subventionne qui pilote l'opération et c'est le comité des commerçants. Dans la précédente mandature, vous m'aviez déjà interpellée pour souligner que nous n'étions pas au courant. Il nous a fallu attendre que l'étude ait lieu, et c'est le Comité des Champs-Élysées qui finance l'étude en mandatant les deux architectes cités.

La Ville participe au projet avec 30 millions d'euros. Les terrasses seront certainement revues avec un projet d'un architecte designer.

Il ne s'agit pas de dire que le Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement est toujours d'accord avec la ville de Paris... ne communique pas, s'en moque en menant toutes les affaires dans le dos des citoyens et des élus. Vous savez que ça ne se passe pas comme ça.

Le coût final du projet de rénovation est aujourd'hui estimé à 260 millions d'euros. Le Président du Comité des Champs-Élysées, Marc-Antoine Jamet est aussi secrétaire général du groupe LVMH, il n'est pas nécessaire que je vous illustre davantage la situation. Il va falloir trouver des mécènes. Cette avenue a besoin d'être refaite, les trottoirs ont besoin d'être rénovés pour reprendre le symbole de la plus belle avenue du monde, ce qui n'est plus le cas actuellement...



**Mme LÉCUYER**

Madame le Maire, êtes-vous en train de me dire que les 260 millions d'euros qui vont servir au projet seront des fonds privés?

**Mme d'HAUTESERRE**

Je pense que les commerçants vont cotiser, en partie.

**Mme LÉCUYER**

Cela interpelle: c'est un espace public, qui appartient à tous les Parisiens. Ils ont leur mot à dire, comme les Architectes des Bâtiments de France. Il ne s'agit pas uniquement d'une entreprise commerciale.

**M. GAUGER**

Comme l'obélisque...

**Mme LECUYER**

Au départ, il ne s'agissait que d'une rénovation.

**M. BALADI**

Comme les toilettes Porcher qui ont été faites par Porcher. Ce qui est un bon exemple.

**Mme LÉCUYER**

Je ne sais pas dans quelle mesure celles-ci avaient été financées par Porcher. Nous avons vu le sujet des fontaines du rond-point des Champs-Élysées qui a suscité beaucoup de remous: finalement, c'est le fonds pour Paris qui a financé non pas une restauration des fontaines d'origine, mais une création...

Je comprends que nous n'avons pas encore connaissance du projet et que vous n'avez aucune idée de ce qui sera proposé.

**Mme d'HAUTESERRE**

Nous avons quelques idées. Le porteur de projet doit communiquer à la Préfecture de police qui a son mot à dire sur tout ce qui relève de la circulation. Initialement, une proposition de l'architecte visait à réduire de 4 files la circulation sur la place de l'Étoile. Il considérait que cela permettrait aux piétons de mieux se promener en étant plus sécurisés. Il s'agissait d'agrandir le plateau sous l'arc pour obtenir plus d'espace. Les traversées des avenues ne permettent pas un accès aisé à l'arc.

Pour l'instant, la Préfecture de police doit se saisir de cette proposition. Puisque le projet est pour dans quelques années, cela laisse encore un peu de temps.

Les travaux qui vont démarrer concernent les trottoirs. Il y a eu de nombreux accidents, de nombreux habitants réclament une réfection des trottoirs parce que les dalles ont été soulevées par les racines des arbres, ce qui n'avait pas été pensé à l'époque. Il faut refaire les deux côtés de l'avenue, ainsi que les allées des jardins des Champs-Élysées.

Je vous ai maintenant apporté tous les éléments de réponse dont je dispose.

**Mme LÉCUYER**

J'évoquais également la pertinence d'une réunion publique. Qu'en pensez-vous?

**Mme d'HAUTESERRE**

La réunion publique peut porter sur un projet, oui.

**Mme LÉCUYER**

Maintenant que des travaux commencent, il faut au moins informer les habitants. Les annonces ont lieu dans la presse. Les habitants se posent la question.

**Mme d'HAUTESERRE**

Il y a dix habitants sur les Champs-Élysées.

**Mme LÉCUYER**

Heureusement qu'il n'y a pas que les habitants des Champs-Élysées qui sont impactés par le projet. C'est un projet pour tous les Parisiens.

**M. GAUGER**

Je voudrais souligner qu'avec Mme le Maire et André TILLOY, lors du dernier conseil de quartier du Triangle d'or qui s'est tenu la semaine dernière, nous nous sommes réunis en petit comité avant de tenir prochainement l'assemblée plénière. Ce point était inscrit à notre ordre du jour, et nous en avons débattu longuement. Les projets seront présentés au sein de ce conseil de quartier, Mme le Maire va demander s'il y a des propositions et des ajustements.

**Mme LÉCUYER**

Pourquoi est-ce que le Conseil d'arrondissement n'est-il pas pertinent pour ce genre de discussion ?

**Mme d'HAUTESERRE**

Il y a eu un Comité d'animation, il y a eu un référent qui portait la parole du Conseil. Ils vont débattre de ce projet qui n'est pas encore complètement abouti. Comme je l'ai dit, pour Philippe Chiambaretta, ce projet demande beaucoup de temps. À terme, il devrait voir le jour en 2030.

**M. BALADI**

Comme l'a très bien dit Mme le Maire, cette avenue est l'une des voies les plus longues de Paris, a besoin d'être refaite. Je pense que nous sommes tous d'accord. C'est une bonne chose que du budget aille vers la rénovation de cette avenue très importante du 8<sup>e</sup> arrondissement. Les trottoirs sont très endommagés.

**Mme LÉCUYER**

Nous sommes d'accord!

**M. BALADI**

Est-ce que je peux terminer? Les trottoirs sont très endommagés, nous avons des allées défoncées en bas des Champs-Élysées. Nous avons vu qu'il y a un fort plan de végétalisation. Une vigilance particulière sera portée sur la place de la Concorde et la place de l'Étoile sur laquelle la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement reste mobilisée. Les deux autres maires d'arrondissement concernés étaient présents et seront également vigilants comme l'est Mme le Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme LÉCUYER**

Je vous relis l'objet de mon vœu : «que notre Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement émette le vœu que la Maire de Paris informe officiellement et dans les meilleurs délais les élus et les habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement sur ce projet de réaménagement global des Champs-Élysées, et notamment sur les projets d'aménagement durable et d'équipements provisoires de la place de la Concorde, ainsi que les projets de restauration patrimoniale.»

**Mme d'HAUTESERRE**

Ici, il y a un Maire, qui s'appelle Jeanne d'HAUTESERRE et qui a la responsabilité de son arrondissement. Il faut distinguer le projet de l'architecte qui va encore évoluer. La réfection des trottoirs coûte 30 millions d'euros et elle est urgente. Comme je l'ai dit, quand on me donne, je prends.

N'oublions pas que les habitants, les acteurs économiques et culturels sont impliqués dans ce projet. Tout le monde demande un ré enchanement de l'avenue. Il faut que ce projet aboutisse et qu'il trouve son financement.

Madame LÉCUYER, peut-être que vous considérez qu'il faut augmenter les impôts des habitants pour refaire cette avenue. Je pense que les mécènes peuvent participer, comme cela a été le cas pour les fontaines. Les six fontaines rénovées ne nous ont rien coûté.

Pour les façades et pour la rénovation des églises, quand je suis arrivée en 2014, j'ai pu obtenir que soient inscrits 17 millions d'euros au PIM. Cela n'a pas été suffisant, et il a fallu recourir aux mécènes, avec ces fameuses publicités comme celle que nous voyons sur la façade de la Madeleine. Il faut trouver des moyens pour payer les travaux, et le mécénat est une solution.

**Mme LÉCUYER**

En fait, ce n'est pas l'objet de mon vœu.

**Mme d'HAUTESERRE**

Cela passera par moi. Quand j'aurai le projet en main, je ferai une communication destinée aux habitants.

**M. TILLOY**

Les travaux auront lieu en deux tranches: une première avant les Jeux olympiques, une deuxième après 2024. Cette première tranche est décrite sur le site Internet de la Ville de Paris.

**Mme LÉCUYER**

Cette tranche est-elle décrite dans les détails?

**M. TILLOY**

Il y a un certain nombre de détails.

**Mme LÉCUYER**

Nous sommes d'accord qu'il y aura deux tranches, comme je l'ai précisé dans mon introduction.

**M. TILLOY**

Il y a le détail de la première tranche, avec un plan.

### **Mme LÉCUYER**

Nous n'en avons jamais débattu.

### **Mme d'HAUTESERRE**

Passons au vote, je donne un avis défavorable à ce vœu. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Le vœu V08 2022 05 est rejeté à la majorité (12 voix). Mme LÉCUYER vote POUR.

### **26°/V08 2022 06**

#### **Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Maire de Paris crée un “caniparc” dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, par exemple dans les jardins des Champs-Élysées ou le jardin des Abords du Petit Palais**

Il existe à Paris intra-muros 13 espaces canins dits “caniparcs” où les chiens n'ont pas à être tenus en laisse par leur maître — par dérogation à la *Règlementation générale des jardins et des bois appartenant à la Ville de Paris* qui dispose que les chiens doivent toujours être tenus en laisse par leur maître dans les espaces verts qui leur sont accessibles. Je ne vous cite pas ces espaces, mais il n'y en a pas dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.

Comme vous le savez, les propriétaires de chiens du 8<sup>e</sup> arrondissement demandent régulièrement à pouvoir laisser gambader sans laisse leurs chiens (qui ne sont ni de 1<sup>re</sup> catégorie — “chiens d'attaque” — ni de 2<sup>e</sup> catégorie — “chiens de garde et de défense”) dans un espace vert limité et pour un temps limité, en contrepartie de leur engagement à respecter la sécurité et la propreté des lieux, notamment de la part de propriétaires de chiens qui se retrouvent à ce jour dans le parc Monceau.

Cette demande apparaît légitime compte tenu du bien-être que le chien procure à son maître citoyen, du lien social qu'il permet de tisser entre différentes populations de propriétaires, et de l'animation sympathique non génératrice de gêne que créent les rassemblements de propriétaires de chiens.

Les jardins des Champs-Élysées, mais peut-être aurez-vous d'autres suggestions à formuler, ainsi que le jardin des Abords du Petit Palais offrent d'importantes superficies de terrain où l'affluence d'usagers est généralement peu élevée, et devrait faire l'objet d'un prochain réaménagement dans le cadre de celui de l'avenue des Champs-Élysées.

C'est pourquoi je vous propose que notre conseil émette le vœu que la Maire de Paris crée un “caniparc” dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, par exemple dans les jardins des Champs-Élysées ou le jardin des Abords du Petit Palais.

### **Mme d'HAUTESERRE**

C'est Delphine Malachard qui suit les sujets «Animaux en ville» au Conseil de Paris qui va vous répondre.

### **Mme MALACHARD des REYSSIERS**

Les différents confinements dus à la pandémie ont eu pour conséquence une augmentation de l'adoption d'animaux à Paris comme partout en France. Cette augmentation pose des difficultés dans tous les arrondissements parisiens.

Nous constatons ainsi au parc Monceau une fréquentation de plus en plus forte de maîtres qui se permettent de laisser leurs chiens se promener où ils veulent, or cela est interdit par le règlement parisien des parcs et jardins : seuls les chiens tenus en laisse sont acceptés sur les allées principales.

Jeanne d'HAUTESERRE a eu l'occasion de discuter de cette question avec Christophe NAJDOVSKI, l'adjoint à la Maire de Paris en charge des Espaces verts et du bien-être animal lors d'une visite sur site en janvier dernier.

Comme le conseil de quartier l'a exprimé, de nombreux habitants aimeraient disposer d'un espace canin au sein du parc. Cependant, le classement du parc rend cette intégration particulièrement difficile. En effet, la pose de corbeilles en lieu et place de bennes à ordures est complexe, en raison de la nécessité de poser des fondations.

Dans un parc très fréquenté par les enfants, il faut par ailleurs être très prudent sur la cohabitation avec les chiens. De même, les jardiniers constatent de nombreuses dégradations sur les pelouses et les massifs causées par les chiens.

Aussi Jeanne d'HAUTESERRE a-t-elle saisi la mission «Animal en ville» afin que soient expérimentés des espaces canins de proximité dans l'arrondissement. Un premier site a d'ailleurs été identifié : il s'agit de la place du Guatemala. En fonction du retour des habitants, des riverains ou des propriétaires de chien, d'autres sites pourraient être retenus.

Le jardin des Champs-Élysées que vous proposez est excentré par rapport à la plupart des propriétaires de chien de l'arrondissement. Dans notre réflexion, nous avons identifié les promenades situées cours la Reine ou cours Albert-1<sup>er</sup>, mais nous nous sommes heurtés au fait que cela était trop éloigné des besoins.

Le projet de réparation, d'embellissement et de végétalisation des Champs-Élysées est difficilement compatible avec la création d'un espace canin.

C'est dommage que vous découvriez le sujet, parce que lors du Conseil de Paris de décembre 2021, j'avais présenté au nom du groupe Changer Paris, un vœu afin que chaque arrondissement soit doté d'un espace canin d'ici la fin de l'année 2023. Vous pouvez d'ailleurs le retrouver sur le site Internet du Conseil de Paris. Nous sommes toujours en discussion, et bien entendu nous vous tiendrons au courant dès que nous aurons avancé sur ce projet utile autant que nécessaire pour le bien-être de nos animaux.

N'hésitez pas, la prochaine fois que vous déposez un vœu, à regarder beaucoup plus attentivement ce que nous faisons au Conseil de Paris, en l'occurrence pour le bien-être animal.

### **Mme LÉCUYER**

Pourquoi n'avez-vous pas déposé ce vœu en Conseil d'arrondissement au préalable ?

### **M. GAUGER**

Je voudrais rappeler que l'étude de la possibilité d'un tel parc était l'un des engagements de campagne. Peu de temps après les élections municipales, Mme le Maire a saisi les services. L'exécutif de cette majorité n'a pas besoin de passer par un vœu : des échanges avec les services et des études de faisabilité sont en cours.

### **Mme LÉCUYER**

Pourquoi ne pas passer par la formulation d'un vœu en Conseil d'arrondissement ?

### **M. BALADI**

Si nous devons formuler des vœux sur tout ce que nous faisons, cela ferait beaucoup.

### **Mme LÉCUYER**

J'ai été Conseillère de Paris. Il s'agit de présenter le vœu en Conseil d'arrondissement puis au Conseil de Paris. Cela intéresse les habitants.

### **Mme d'HAUTESERRE**

Je mets aux voix ce vœu qui recueille un avis défavorable de la majorité. Qui est contre? Qui est pour? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Le vœu V08 2022 06 est rejeté à la majorité (10 voix). Mme LÉCUYER vote POUR. Mme SEGOND et Mme MICHEL s'abstiennent.

### **27°/Q08 2022 03**

#### **Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement pour communiquer un point de situation sur les installations de stations Trilib' réalisées et projetées dans l'arrondissement**

Il y a un an, l'installation "à titre expérimental" de plusieurs stations Trilib' dans les rues du 8<sup>e</sup> arrondissement avait suscité une levée de boucliers de la part de riverains déplorant l'absence de concertation et d'information préalable, et s'étonnant des choix de lieux d'installation, par exemple lorsqu'une station était installée sur une voie où le besoin n'était pas évident puisque les copropriétés disposaient toutes de locaux poubelles suffisamment vastes pour stocker les différents bacs de tri.

Ces riverains avaient alors exigé de la Mairie de Paris des garanties pour prévenir la survenance de nouvelles nuisances sonores, olfactives et visuelles, et pour que le slogan municipal "*le tri en bas de chez vous*" ne se transforme pas en nuisances en bas de chez eux.

Ma question est la suivante : pourriez-vous, s'il vous plaît, nous communiquer un point de situation sur les installations de Trilib' réalisées et projetées dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, et le cas échéant suivant quel calendrier? Je souhaiterais notamment mieux connaître les critères de réussite de cette expérimentation et les taux de satisfaction par station.

### **Mme d'HAUTESERRE**

Je passe la parole à André TILLOY, adjoint en charge de la démocratie participative pour qu'il puisse vous répondre.

### **M. TILLOY**

En préambule, permettez-moi de rappeler comment les emplacements ont été choisis. Les services de la propreté ont commencé par identifier des emplacements en fonction du nombre d'immeubles qui ne disposaient pas de local poubelles suffisamment grand pour accueillir un bac jaune: 40 % dans l'arrondissement.

L'Architecte des Bâtiments de France a validé les emplacements, ainsi que les autres services intervenant sur l'espace public.

Ce projet a ensuite été soumis aux conseils de quartier, qui ont manifesté leurs réticences et ont hiérarchisé les emplacements afin que ne soient retenus que ceux qui dérangeraient le moins les riverains. Au cas par cas, nous avons discuté avec les riverains qui nous ont saisis.

Si les garanties apportées en termes de maintien de la propreté et de nuisances sonores n'ont pas été jugées suffisantes pour quelques copropriétés, les installations ont été déplacées. Depuis ce déploiement et ces ajustements, les Trilib' ne font plus l'objet de signalements auprès de la Mairie.

L'esthétique de ces installations pourrait certes être améliorée. Pour autant, les chiffres issus des collectes témoignent qu'ils sont utilisés par les habitants : au mois de mars, chaque conteneur a été levé au moins deux fois, jusqu'à quatre fois pour certains. Un peu plus de 2 tonnes de déchets recyclables ont ainsi été collectées, ainsi qu'environ 3,5 tonnes de verre.

À ce stade, il n'est pas prévu de déployer de dispositif supplémentaire.

**Mme LÉCUYER**

Lorsque vous dites que ces conteneurs ont été relevés au moins deux fois, cela s'entend sur la période?

**M. TILLOY**

En effet, sur la période de mars que je viens de mentionner dans l'exemple, donc entre deux et quatre collectes par mois. De toute manière, un système permet de mesurer le niveau de remplissage des bacs. À 80 % de remplissage, un appel est passé au prestataire, qui est tenu de venir le vider. Le système fonctionne très bien jusqu'à présent.

**Mme LÉCUYER**

L'expérimentation est donc positive.

**M. TILLOY**

En effet.

**M. BALADI**

Il y en a dans de nombreuses villes, notamment à Versailles.

**Mme d'HAUTESERRE**

L'ordre du jour est épuisé. La date du prochain Conseil d'arrondissement est fixée au lundi 20 juin 2022 à 19 h, en raison de la Fête de la musique du 21 juin. Je vous souhaite une excellente soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement, à 20h40.



Jeanne d'HAUTESERRE